

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le six octobre, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

**Présents** : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

**Adjoint**s au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux** : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MOENNE Monique, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

**Absents représentés** : Pouvoir de GAVARD-PERRET Alexandre à GRILLET Corinne ; de GERNAIS Benjamin à DEVESA Marie ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de MILESI Gérard à POCHAT-BARON Pascal ; de PAGNOD Pascale à PILLET Isabelle ; de VALENTIN Pierre à GOY Francis;

**Absents excusés** : ROCHAT Virgile

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame Josette LABAYE est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 20
Représentés : 6
Votants : 26
Absents : 1

*Délibération n° D2022\_084 – PATRIMOINE*

**Conventions de droit d'usage dans le cadre de la construction d'un réseau de fibre optique très haut débit entre la commune et le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie**

La construction et l'exploitation du réseau de fibre optique très haut débit est assurée par le SYANE. Le parcours du réseau passe sur des parcelles propriétés de la commune, à savoir :

- parcelle cadastrée section B n°1988, sise au lieu-dit « Les Bons »
- parcelle cadastrée section B n°1933 au lieu-dit « Roty Est »

Des conventions autorisant le passage de ce réseau sont proposées à l'approbation du Conseil municipal.

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** les conventions autorisant le passage du réseau de fibre optique très haut débit sur les parcelles susmentionnées, à intervenir entre le SYANE et la Commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer ces conventions.

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

**Ainsi fait été délibéré**

**Les jour, mois et an que dessus**

**Au registre sont les signatures**

**Pour Extrait conforme**

**Le Maire,  
Pascal POCHAT-BARON**

**La secrétaire de séance  
Josette LABAYE**

